



Conditions d'admission

Etre au bénéfice d'une rente AVS (ou AI) et domicilié dans le canton.
Pour toute autre situation, l'accord de la Santé publique est nécessaire.



Types de séjours

- **Suites de traitement**

Après une hospitalisation, une maladie ou un accident, en vue de recouvrer un état de santé permettant le retour à domicile

- **Répit**

Séjour permettant au conjoint ou aux proches aidants de se reposer quelque temps

- **Evaluation et orientation**

Séjour d'évaluation permettant d'aider aux décisions d'avenir comme le maintien à domicile, la recherche d'un lieu de vie adapté ou le transfert en institution de long séjour.

Le cadre conceptuel de la mission de court séjour et des durées de séjour sont fixés dans le document de la planification médico-sociale cantonale du 13 avril 2015.

https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medico-social/Documents/Concepts-cadre-normes_Sejour_CE_Avril-2015.pdf



Objectifs du séjour

L'ensemble du personnel de l'institution vous prépare à retourner dans les meilleures conditions et délais à votre domicile ou dans un logement adapté aux personnes âgées si tel est votre besoin.

Le but de votre séjour est de renforcer votre autonomie dans vos activités quotidiennes et de vous aider si besoin à la mise en place d'aides à votre sortie. Dans cet objectif d'autonomie, l'équipe pluridisciplinaire vous dispense les soins dont vous avez besoin et vous fait participer à des activités vous permettant de retrouver votre mobilité (marche, exercices physiques, faire votre lit, ...), de prévenir le risque de chutes, des ateliers cuisine et des activités stimulant votre mémoire.

Contacts et Renseignements

Rue des Granges 11

2300 La Chaux-de-Fonds

Tél 032 967 72 72

temps.present.secretariat@ne.ch



Prestations

Prestations de soins

- Chaque résident est suivi par son médecin traitant
- Physiothérapie, ergothérapie externes sur prescription médicale
- Personnel soignant 24h/24h : soins infirmiers, accompagnement, gestion des médicaments (commande par nos soins auprès de la pharmacie du Versoix)

Prestations hôtelière, d'animation et d'intendance

- Activités d'animation proposées chaque jour
- Accompagnement dans les activités de la vie quotidienne
- Repas et collation, boissons comprises
- Lavage du linge personnel, entretien de la chambre
- Produits cosmétiques courants (savon, dentifrice, shampoing, ...)

Prestations administratives

- Informations et conseils sur les aides financières possibles : prestations complémentaires AVS et allocation pour impotence
- Rédaction de vos directives anticipées ou d'un mandat pour cause d'inaptitude

Prestations disponibles, non comprises dans le tarif journalier

- Coiffure, pédicure
- Transport à but médical (CHF 25.- en ville de La Chaux-de-Fonds)
- Communications téléphoniques, location d'un téléviseur
- Eau minérale en chambre (en bouteille)



Infrastructure

- Chambre à 1 ou 2 lits avec lavabo, lit électrique, système d'appel, téléphone et câble TV (système DVBC)
- WC / douche à l'étage
- Salons TV, salle à manger, « coins » salon, jardin d'hiver, terrasse
- Espace fumeur



Tarifs (valables dès le 1^{er} janvier 2025)

A charge du résident :

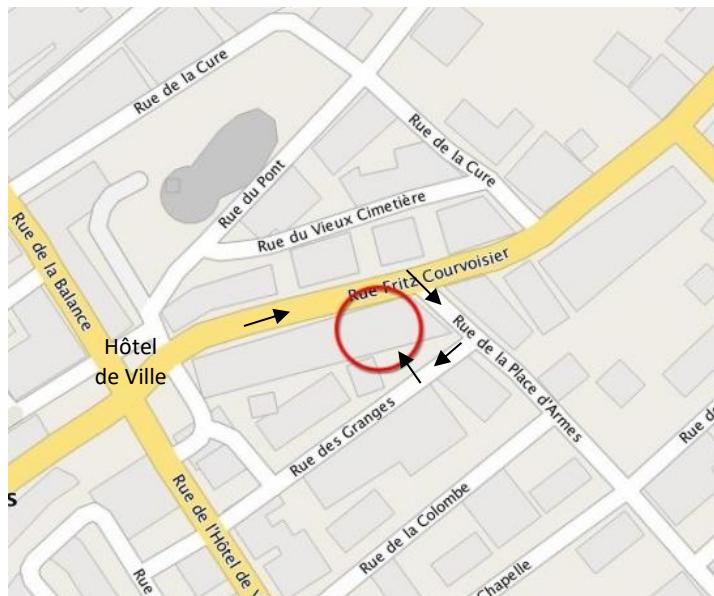
- Prix de pension socio-hôtelier **CHF 112.50/jour**

Pour les résidents bénéficiaires de prestations complémentaires, un montant de **CHF 21.50 par jour** est facturé. La différence est prise en charge par l'AVS dans le cadre des remboursements de frais médicaux au maximum CHF 30'000.-/an. L'agence régionale AVS doit être informée du séjour.

Pour les personnes qui ne peuvent supporter la charge du prix de pension, une demande de prestations complémentaires à l'AVS doit être déposée auprès de l'agence régionale. Notre secrétariat est à même de vous renseigner et de vous orienter auprès des services compétents.

- Les frais de soins sont facturés directement à votre caisse maladie par le biais d'un forfait, dont le 10% reste à votre charge.

Situation géographique



le temps présent

Home d'accueil temporaire pour personnes âgées

